

Foyer du Sabarthès

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

Montégut-Plantaurel
2021 - 2025

Validé par le Conseil d'Administration
Le 25 Avril 2024
(Révision du projet validé le 20/04/2023)



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS | 5 |
| L'APAJH 09 | 5 |
| Historique de l'APAJH 09 | 5 |
| Projet de l'APAJH 09 | 6 |
| La structure | 7 |
| PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS | 9 |
| Les missions de la structure | 9 |
| L'agrément..... | 9 |
| Les repères juridiques | 10 |
| Les orientations des schémas d'organisation | 10 |
| Schéma régional..... | 10 |
| Schéma Départemental..... | 10 |
| Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques | 12 |
| Caractéristiques du public | 12 |
| Evolution du public accompagné..... | 13 |
| Besoins des personnes accompagnées..... | 13 |
| Les objectifs d'accompagnement et les prestations | 14 |
| Les partenariats et stratégies d'ouverture | 22 |
| Les modalités d'évaluation du projet | 23 |
| PARTIE 3 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS | 24 |
| L'admission et l'accueil..... | 24 |
| La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours | 24 |
| La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement..... | 26 |
| Les fins d'accompagnement..... | 32 |
| L'expression et la participation collective des personnes accompagnées | 32 |
| La garantie des droits | 33 |
| PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT | 34 |
| Les ressources humaines..... | 34 |
| La démarche qualité et sécurité | 38 |
| Les fonctions logistiques | 39 |
| La gestion des données des personnes accompagnées | 39 |
| PARTIE 5 : PERSPECTIVES A 5 ANS | 40 |

PREAMBULE

Le projet d'établissement 2021-2025 est le fruit d'un travail important de réflexion réalisé par l'équipe interprofessionnelle du foyer d'hébergement du Sabarthès. Au-delà du document de référence, il est un outil dynamique de clarification de positionnement institutionnel, de réflexion sur l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.

Ce travail s'appuie sur des textes fondateurs des politiques publiques, le projet régional de santé avec le schéma territorial de santé Ariège 2023-2028 et le schéma départemental d'organisation sociale 2016-2020, le projet associatif de l'APAJH 09, les recommandations de l'HAS/ANESM, l'évaluation interne, la nomenclature de Séraphin PH et l'expertise de l'ensemble des personnes présentes sur le site de Montégut-Plantaurel, tant salariés que personnes accueillies.

Le projet d'établissement définit ses objectifs en fonction d'un historique mais également en fonction d'un travail de prospection sur les besoins d'accueil et d'accompagnement sur le département de l'Ariège. Il définit également ses objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Il est établi pour une durée de 5 ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale et validé par le Conseil d'Administration.

Pour cela, un comité de pilotage composé d'un membre de chaque service (éducatif, services généraux et surveillant de nuit), de la responsable d'hébergement, de l'infirmière, de la psychologue de façon ponctuelle, de la cheffe de service et du directeur du foyer d'hébergement a été constitué dès janvier 2018.

Ponctuellement, une réflexion croisée avec l'équipe du foyer de Saint-Girons a permis de nourrir une réflexion commune.

En parallèle, des thématiques ont été menées lors de CVS et des groupes de parole réunissant les personnes accueillies et l'équipe interprofessionnelle.

Ce projet d'établissement vise à s'inscrire dans une réalité en pleine mutation tant au niveau des politiques sociales qu'au niveau des besoins et aspirations des personnes en situation de handicap.

Il tend notamment à développer la citoyenneté des personnes accueillies en proposant des actions d'inclusion tant en interne qu'en externe.

Cette démarche projet a constitué un véritable outil d'élaboration, centré sur des objectifs communs et renforçant une dynamique de réflexion sur une éthique respectueuse du « vivre ensemble ».

PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS

L'APAJH 09

Historique de l'APAJH 09

L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974, qui entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

En 1968, un petit groupe de bénévoles ariégeois se réunit pour défendre ces idées, c'est ainsi que l'Association Départementale Ariégeoise voit le jour. Ce n'est qu'à partir des années 80, que l'APAJH 09 se structure et prend un véritable essor.

Le premier établissement qui a vu le jour est l'Institut Médico-Educatif d'Eycheil en 1983. Ce fut, le début d'une longue aventure. Aujourd'hui, **l'APAJH 09 gère 17 établissements et services** de natures différentes qui accueillent des enfants et des adultes.

- 2023 Porteur de la Communauté 360 du Département de l'Ariège.
- 2019 Création d'un nouveau dispositif rattaché au SESSAD : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) - Saint-Girons.
- 2018 Déploiement de places au Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange (CISELL) : accompagnement de Mineurs Non Accompagnés (MNA) – Lavelanet.
- 2013 Reprise de l'Association Tutélaire 09 (AT 09) qui devient Service Mandataire à la Protection des Majeurs (SMPM) – Pamiers.
- 2011 Création, par délibération du Conseil d'Administration de l'APAJH 09, du Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap (SAPSH) qui regroupe : le SAVS, le SAMSAH et le SISPAH – Foix, Montégut-Plantaurel, Saint-Girons.
- 2010 Création du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes adultes en situation de handicap grave d'origine neurologique - Saint-Girons.
- 2009 Création du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) – Foix.
- 2007 Création du Service Départemental d'Accompagnement à la Scolarité (SDAS) - Saint-Girons.
- 2004 Création du Foyer Occupationnel (FO) – Auzat.
- 2002 Reprise par l'APAJH 09 de la gestion du Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange (CISELL) – Lavelanet.
Création du FAM Unité de Traitement et d'Hébergement pour Adultes Autistes (UTHAA) – La Bastide de Sérrou.
- 2000 Mise en place du Pôle Emploi Handicap regroupant : Cap Emploi (ex. EPSR), les SAVS de Montégut-Plantaurel et Saint-Girons et le Service d'Insertion Socio Professionnelle pour Adultes Handicapés (SISPAH) – Foix.
- 1999 Création du SAVS, Antenne de Saint-Girons.

- 1995 Création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) – Montégut-Plantaurel.
- 1994 Création du Service de Placement Familial Spécialisé (PFS) – Eycheil.
- 1993 Création du Centre d'Aide par le Travail (CAT) – Mercenac et du Foyer d'Hébergement – Saint-Girons.
Création de l'Atelier Protégé – Montégut-Plantaurel.
- 1990 Création de l'Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement (EPSR) pour faciliter le placement et l'intégration des travailleurs en situation de handicap – Foix.
- 1989 Création du Foyer de Vie et Occupationnel – Carla-Bayle.
Création du Service d'Education Spéciale et Soins A Domicile (SESSAD) – Saint-Girons.
Création de l'Institut de Rééducation (IR), qui deviendra l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) – Eycheil.
- 1986 Création du Centre d'Aide par le Travail (CAT) et Foyer d'Hébergement (FH) - Montégut-Plantaurel.
- 1983 Création de l'Institut Médico-Educatif (IME) – Eycheil.

L'APA JH 09 est rattachée à la Fédération Nationale qui lui confère son statut d'organisme reconnue d'utilité publique mais elle dispose d'une gestion autonome.

Projet de l'APA JH 09

- **Les valeurs.**

Récusant les stratégies d'assistance pour plébisciter l'accompagnement vers l'autonomie, l'APA JH 09 guide ses actions en accord avec les valeurs qu'elle a choisi de défendre, dont principalement : la laïcité, la solidarité et la citoyenneté.

- **Les orientations du projet associatif.**

L'association a adopté son projet associatif 2021-2025 en septembre 2021. Décliné autour des valeurs de l'association, le projet comprend 4 grandes orientations :

- La promotion de la citoyenneté et de la qualité de vie ;
- La mise en œuvre d'une gestion efficiente et créative ;
- Intégration de bonnes pratiques environnemental dans le quotidien ;
- L'évaluation du projet associatif.

La structure

Second établissement créé par l'APAJH Ariège, le Foyer d'Hébergement « Le Sabarthès » a ouvert ses portes le 20 février 1986. Construit par la SA HLM Ariège Midi-Pyrénées, il comprend 35 studios gérés par le Centre Communal d'Action Sociale.

Au départ, il est adossé au CAT (Centre d'Aide par le Travail) qui démarre conjointement son activité.

Foyer et CAT sont un seul et même établissement. Il existe alors une totale interdépendance entre l'embauche en CAT et l'admission au foyer d'hébergement.

En 1993, un projet d'extension du foyer de 5 appartements voit le jour. Ces appartements plus spacieux et équipés d'une cuisine ont pour objectif de préparer les personnes qui en ont le potentiel à accéder à un logement indépendant, hors de l'établissement.

En 2007, dans le cadre d'une restructuration de l'organisation associative en quatre pôles, foyer et CAT (devenu ESAT) sont scindés en deux établissements distincts. Ils se retrouveront ensuite à nouveau gérés par la même direction avec l'abandon des directeurs de pôle.

En 2019, après différents changements dans la gouvernance, le Foyer d'Hébergement a sa propre direction et l'ESAT devient un partenaire de travail.

L'admission d'une personne en foyer d'hébergement reste annexée à celle en ESAT posant la question de l'accueil des personnes en fin de vie professionnelle et désireuse de continuer à vivre dans leur cadre de vie.

De plus, la double admission trouve aujourd'hui ses limites dans la mesure où les critères d'admission de l'ESAT et du foyer s'éloignent de plus en plus. Cela s'explique par une contrainte économique toujours plus prégnante, des contraintes géographiques du fait de l'implantation en zone urbaine du foyer et par les aspirations nouvelles des personnes en situation de handicap.

Le Foyer d'Hébergement le Sabarthès doit se réinventer et prendre en compte des besoins en soin toujours plus importants, une nécessaire diversification des modes d'accueil et des publics, un désir d'autonomie et d'inclusion de plus en plus marqué.

Le Foyer assure également la gestion de 10 appartements du parc HLM situés à proximité de l'établissement, attribués à des personnes ne relevant pas ou plus d'un hébergement en foyer et bénéficiaires d'un accompagnement à la vie sociale (SASPH), ce qui fera l'objet d'un projet spécifique.

Le 1 février 2023, par arrêté du Conseil Départemental de l'Ariège en date du 31 janvier 2023, l'autorisation accordée au Foyer d'Hébergement est modifiée en tant qu'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

La modification de l'agrément permet de remédier à une segmentation trop excessive des autorisations. Actuellement ces segmentations sont opposables aux établissements. L'établissement est ainsi agréé pour une grande diversité de public.

La modification d'agrément facilite une meilleure fluidité des parcours de vie des personnes accompagnées. Certains résidents travailleurs ESAT, en perte d'activité en lien avec l'âge ou en lien avec une trop grande fatigabilité, qui souhaitent poursuivre leur vie dans un lieu qui

est familial, rassurant, pourront rester dans l'établissement. Mais aussi les personnes qui souhaitent intégrer un ESAT de manière progressive ou des personnes ayant l'orientation EANM pourront être accueillies dans l'établissement.

La capacité totale de l'établissement est de 40 places dont 38 sont ciblées en hébergement complet et 2 pour tout mode d'accueil (avec et sans hébergement).

PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Les missions de la structure

L'EANM Le Sabarthès a pour mission de proposer un accompagnement adapté et individualisé à des adultes en situation de handicap tout en tenant compte de leurs aspirations et besoins, accompagnement formalisé dans un projet personnalisé d'accompagnement.

Les actions d'accompagnement et d'apprentissage ont pour objectif de garantir la sécurité, le bien être, l'autonomie, le respect de la dignité, de la citoyenneté et de la vie privée des personnes accueillies.

Le travail d'accompagnement se décline autant en individuel qu'en collectif et se veut inclusif et participatif. Toutefois l'implantation géographique du site génère une forte activité en termes de déplacement (besoin en soin, lié à la vie quotidienne) ne permettant pas de répondre à toutes les demandes sociales ou de loisir de la part des personnes accueillies.

Pour répondre aux souhaits, attentes et besoins des personnes accueillies à l'EANM Le Sabarthès, l'équipe interprofessionnelle s'engage à :

- Proposer un hébergement sécurisant et de qualité 24h/24 - 365 jours/an ;
- Respecter la liberté de chacun dans ses opinions culturelles et religieuses ;
- Favoriser la participation des personnes accueillies dans la mise en œuvre de son accompagnement et à la vie de la structure ;
- Proposer un accompagnement basé sur la co-construction du projet de vie et l'autodétermination ;
- Proposer des actions d'apprentissages dans les actes de la vie quotidienne ;
- Veiller à proposer des actions d'information adaptée sur les droits et devoirs afin de développer la citoyenneté ;
- Répondre aux besoins sociaux, familiaux, affectifs et sexuels dans le respect de chacun ;
- Permettre d'accéder à des activités culturelles ou de loisir en interne ou en externe ;
- Assurer le suivi et la coordination en matière de soin médical ou psychologique ;
- Accompagner les personnes accueillies dans ses démarches administratives et à la gestion financière de ses comptes ;
- Proposer des soutiens dans la gestion des temps libre ;
- Favoriser un climat chaleureux et respectueux par le biais de temps collectifs ou de temps de réunion.

L'agrément

L'établissement a reçu un agrément en date du 20 février 1998 pour l'accueil mixte de 40 personnes en internat et 10 personnes en semi-internat, personnes âgées de 18 à 60 ans reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH, souffrant de déficiences mentales, psychiques associées à des difficultés sociales, familiales, n'altérant pas une situation d'apprentissage, de mise au travail au sein d'ateliers adaptés.

En mars 2017, la capacité d'accueil du Foyer est portée à 38 places en internat du fait de la création d'une cuisine centrale nécessitant une réorganisation des bâtiments du Foyer d'Hébergement avec la transformation de 2 logements en bureaux administratifs.

Depuis le 10 février 2021, suite à la visite de conformité, cette capacité a été ramenée à la capacité initiale soit 40 place avec l'affectation de deux logements T2 du lotissement Raspaud.

Les repères juridiques

N°FINESS : 09 078 232 7

Catégorie Etablissement : [965] Accueil et accompagnement Non Médicalisé de personnes handicapées

Statut juridique : Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

Code Clientèle : [117] Personnes handicapées (Sans autre indic.).

Code mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet => capacité totale = 38 places
[46] Tous modes d'accueil (avec et sans hébergement) => capacité totale = 2 places

Les orientations des schémas d'organisation

Schéma régional

Le Projet Régional de Santé « Occitanie 2022 » définit 6 priorités opérationnelles :

1. Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie
2. Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé
3. Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires
4. Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charges et des accompagnements
5. Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements
6. Soutenir l'attractivité des métiers de la santé

Voici présenté ci-après les actions du projet régional concernant plus particulièrement l'EANM Le Sabarths :

1. Améliorer la précocité du diagnostic et l'accompagnement en offrant **des modalités d'hébergement et d'accompagnement variés et adaptés** à chaque situation (accompagnement de personnes nouvellement inscrites sur une activité professionnelle, le temps partiel, accompagnement des personnes à la retraite, accompagnement au soin médicaux et psychologique du fait des pathologies psychique, l'accueil de couple
2. Favoriser l'inclusion et l'accès aux soins somatiques en effectuant un **accompagnement ouvert sur l'extérieur et en favorisant l'accès aux droits.**
3. Promouvoir des dispositifs d'accompagnements coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie en mettant en place un **protocole d'accompagnement lors de l'admission et lors du départ de la structure.**

Schéma Départemental

Le Conseil Départemental de l'Ariège a réalisé un schéma de l'autonomie afin de favoriser la convergence entre le secteur du handicap et celui de la gérontologie au sein d'un schéma unique.

Ce schéma départemental se décompose en six axes :

- Axe 1 : Moderniser la gouvernance ;
- Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie ;
- Axe 3 : Faciliter la continuité des parcours de vie ;
- Axe 4 : Favoriser la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Axe 5 : Accompagner les intervenants au quotidien ;
- Axe 6 : Mobiliser les nouvelles technologies au service de la prévention et du maintien de l'autonomie.

Voici présenté ci-après les actions du schéma départemental concernant plus particulièrement le FH le Sabarthès :

- **Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie :**

- **Améliorer l'information et la prévention pour diminuer les risques d'apparition de situations de handicap et de vulnérabilité.**

Pour cela, le foyer d'hébergement souhaite adapter l'accompagnement à l'évolution des besoins (avancée en âge, handicap psychique, temps partiel, accompagnement « hors les murs »). En effet, certains résidents sont accueillis au foyer d'hébergement depuis sa création et s'approchent de l'âge de la retraite. Un accompagnement spécifique leur est proposé afin de les aider à maintenir leur autonomie et leurs facultés intellectuelles.

La création d'une « **section annexe** » est présentée en fiche action du CPOM. Elle a pour objectif d'accompagner tant les personnes en fin de carrière professionnelle que les jeunes entrant dans le monde du travail.

Les personnes accueillies sont souvent jeunes et aspirent à un mode de vie « désinstitutionnalisé ». Cela implique un travail renforcé en partenariat afin de faciliter la continuité du parcours (SAVS, IMPRO, MDPH, services mandataires).

- **Améliorer le repérage des fragilités.**

Cela est réalisé par un travail rigoureux autour des **projets personnalisés** réalisés 2 fois par an et intégrant attentes, besoins actuelles et futures des besoins des personnes accueillies

- **Axe 3 : Faciliter la continuité des parcours de vie :**

- **Développer les alternatives à l'hébergement médico-social permanent pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.**

L'entrée en ESAT d'une personne en situation de handicap ne signifie plus systématiquement son entrée en foyer d'hébergement. De plus, les services d'aide à domicile offrent une vraie alternative à l'institution ce qui signe une distanciation progressive entre accueil en foyer d'hébergement et embauche en ESAT. Ce constat s'observe au Foyer d'Hébergement Le Sabarthès à travers un taux d'occupation faible depuis quelques années.

Dans ce contexte, il convient de réfléchir à la diversification de l'offre d'hébergement à proposer, réflexion menée depuis plusieurs mois au foyer d'hébergement de Montégut-Plantaurel, foyer d'hébergement de Saint-Girons ainsi qu'avec la MDPSH et le Conseil Départemental. Cela a conduit à un recensement des demandes départementales, besoins et attentes des personnes en matière de cadre de vie d'une part, et d'accompagnement socio-éducatif d'autre part et à l'accueil de nouvelles populations dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous.

Un projet « **hors les murs** » est annexé au projet d'établissement afin de répondre aux attentes des personnes, notamment jeunes et nouvellement accueillies.

De plus, le foyer propose une **place d'accueil séquentiel**. Cette place permet l'accueil de stagiaires mais également des personnes ayant besoin de rompre avec leur quotidien.

- Adapter la réponse médico-sociale au regard de l'évolution des besoins des personnes en perte d'autonomie et piloter le dispositif sur la logique de parcours de vie.

Certaines personnes souhaitent rester dans leur cadre de vie lorsqu'elles seront à la retraite. **Un projet d'accompagnement** est déjà à l'étude avec le conseil départemental afin d'accompagner pour un temps donné ces personnes vers un autre projet de vie ou lorsque leur niveau d'autonomie ne sera plus assuré.

- Mieux coordonner le parcours des personnes en perte d'autonomie pour améliorer l'accompagnement et éviter les ruptures rendu possible par un **travail en partenariat sur le territoire**.

- **Axe 4 : Favoriser la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées :**

- Adapter l'environnement de la personne et favoriser l'accession et le maintien dans le logement.

Le foyer d'hébergement a réalisé des **travaux de rénovation, d'accessibilité et d'équipements** (création coin cuisine) permettant le travail d'autonomie ou le maintien de l'autonomie

- Développer l'accessibilité aux activités sportives, de tourisme et de loisir en **renforçant le travail en partenariat**.

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes en perte d'autonomie.

Pour cela, le foyer cherche à **renforcer la participation des personnes** accueillies à la mise en œuvre de leur projet de vie et au fonctionnement de l'établissement à travers les conseils à la vie sociale, les enquêtes de satisfaction, les réunions thématique, l'analyse des attentes et souhaits des personnes, les ateliers d'expression, les temps de vie conviviale, l'intervention de personnes extérieures

Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques

Caractéristiques du public

L'EANM Le Sabarthès accueille des adultes en situation de handicap, vivant seules ou en couple, ayant une orientation EANM prononcée par la MDPSH.

Ponctuellement, des stagiaires provenant d'IME, des personnes provenant d'autres foyers d'hébergement ou d'autres établissements médico-sociaux sont accueillis dans le cadre d'une admission ou d'un stage de découverte.

Selon la nomenclature SERAFIN_PH, ces personnes présentent des besoins au niveau de :

- **La santé :**

- Accompagnement en soin psychologique du fait d'une maladie, d'un accident ou d'une histoire familiale complexe ;
- Prévention et suivi de la santé.

- **L'autonomie :**

- Intervention au niveau de l'hygiène corporelle ;
- Rôles sociaux : habilité et relation sociale, (Vie familial, vie affective, sexuelle ;
- Prendre une décision adaptée (mesure de protection).

- **La participation sociale :**
 - Favoriser la citoyenneté/inclusion ;
 - Accompagnement à la vie quotidienne : hygiène corporelle, confection de repas, gestion du linge, démarche administrative ;
 - Vie sociale et rôle sociaux : les personnes accueillies sur le foyer d'hébergement souffrent également d'un isolement familial qui peut être adouci par des actions de soutien en interne ou à l'extérieur ;
 - Autonomie dans les déplacements ;
 - Suivi administratif et financier.

Evolution du public accompagné

| FH Le Sabarthès | 2021 | 2025 |
|-----------------|------|------|
| De 18 à 35 ans | 14 | 13 |
| De 36 à 50 ans | 9 | 8 |
| Plus de 50 ans | 12 | 14 |
| Total | 35 | 35 |

L'évolution de nouveaux besoins liés à l'âge impliquent des attentes spécifiques et imposent de nouvelles approches, une évolution des pratiques et des moyens nouveaux.

Il s'agit donc, dès maintenant, de mettre en œuvre des actions d'accompagnement afin :

- De préparer des jeunes adultes au milieu professionnel en adaptant les temps de travail et en proposant des activités facilitant l'intégration ;
- De préparer et d'accompagner certaines personnes à la diminution de l'activité professionnelle (temps partiel, majoration des besoins, accompagnement vers un nouveau lieu de vie) ;
- De permettre aux personnes sans activité professionnelle (principalement des travailleurs retraités ou en invalidité de l'ESAT du Plantaurel) de demeurer sur l'établissement, conformément à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- De déployer des dispositifs « hors institution » tournés vers le milieu urbain et sortant de schéma institutionnel classique.

Besoins des personnes accompagnées

Cette étape est fondamentale car ce sont les besoins des personnes qui fondent le projet de la structure et non le projet qui s'impose aux personnes accueillies.

Elle s'appuie notamment sur les valeurs de l'autodétermination afin de permettre aux personnes en situation de handicap de faire leurs propres choix et de les exprimer, notamment auprès des familles, aidants et professionnels accompagnants.

Les besoins devront être classifiés à l'aide de la nomenclature des besoins de Sérafin PH.

Les objectifs d'accompagnement et les prestations

Les prestations directes : SANTE

| BESOIN | OBJECTIF | PRESTATION |
|------------------------------|---|--|
| Information et communication | Accès aux soins primaires/préventifs | Soins des infirmiers à visée préventive et curative : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'acte infirmier sur prescription médicale ; <ul style="list-style-type: none"> Surveillance de l'état de santé ; Réalisation de soin corporel et de soutien à l'hygiène ; <ul style="list-style-type: none"> Suivi et mise à jour du dossier médical ; Education à la santé ; Travail d'autonomie à la gestion de sa santé ; <ul style="list-style-type: none"> Pôle documentaire et sanitaire. |
| | Besoin d'accompagnement pour gérer le régime alimentaire | Soutien et accompagnement des personnes : <ul style="list-style-type: none"> Liaison partenaire ; Entretien de soutien personnalisé ; Mise en place de repas adapté. |
| | Besoin d'accompagnement pour la prise de rendez-vous et de suivi médical | Soutien et accompagnement des personnes : <ul style="list-style-type: none"> Préparation et accompagnement dans la compréhension et l'acceptation des soins ; <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement au transport ; Assurer le lien avec les partenaires ; Rendre acteur les personnes dans la prise des rendez-vous ; Réalisation d'un planning hebdomadaire de rendez-vous ; Réalisation de réunions partenariales. |
| | Besoin d'accompagnement pour la prise de médicaments et le suivi de traitement | Soutien et accompagnement des personnes : <ul style="list-style-type: none"> Préparation des traitements au long court ; Préparation des traitements ponctuels ; Apprentissage à la gestion autonome des traitements ; <ul style="list-style-type: none"> Distribution et suivi de la prise des traitements ; Aide à la prise des médicaments ; Soutien et accompagnement des personnes ; <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de bilan de santé. |
| | Besoin d'accompagnement face au dépistage et à la prévention Besoin d'accompagnement en éducation à la santé | <ul style="list-style-type: none"> Vaccinations ; Equilibre alimentaire (entretien personnalisé) ; <ul style="list-style-type: none"> Education à l'hygiène bucco-dentaire ; Education à la sexualité (sensibilisation, entretien personnalisé, groupe de parole) ; Sensibilisation par l'affichage sur des thèmes particuliers ; Participation aux activités sportives au sein de l'établissement et à l'extérieur. |
| | Addictions | <ul style="list-style-type: none"> Soutien et accompagnement des personnes ; Sensibilisation aux risques Internet et jeux ; Soutien à la sensibilisation et à l'arrêt lié à la consommation du tabac et à l'alcool ; Accompagnement aux troubles alimentaires ; <ul style="list-style-type: none"> Entretien éducatif personnalisé ; Suivi psychologique ; Activité de bien être, de relaxation et thérapeutique. |

| BESOIN | OBJECTIF | PRESTATION |
|--|--|--|
| Besoin en matière de fonctions mentales et psychiques | Besoin d'accompagnement pour gérer son environnement et maintenir la personne accompagnée dans une certaine réalité | <ul style="list-style-type: none"> • Prestation des psychologues ; • Soutien psychologique au sein de l'établissement ; • Soutien avec le CMP, psychiatre privé. |
| | Besoin d'accompagnement dans l'écoute, la réassurance, la relation avec autrui, | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des personnes ; • Ecoute attentive de la part de l'équipe pluridisciplinaire ; • Mise en place de soutien thérapeutique et d'activités de bien être (lieu-relai, art thérapie, psychothérapeute, projet « bien-être ») ; • Suivi orthophonique. |
| | Besoin d'accompagnement dans la gestion de leur cycle de sommeil | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des personnes ; • Présence et écoute de l'équipe ; • Entretien personnalisé en lien à l'éducation au rythme de vie adapté ; • Accompagnement au lever et coucher. |
| | Besoin d'accompagnement pour gérer les pulsions et l'énergie | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des personnes ; • Soutien psychologique ; • Activité sportive ; • Entretien personnalisé ; • Suivi psychologique ; • Activité de bien être, de relaxation et thérapeutique. |
| | Besoin d'accompagnement à visée thérapeutique dans les troubles de l'attention, de la mémoire et du langage | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des personnes ; • Suivi orthophonique. |
| Besoin en matière de douleur | Besoin d'accompagnement dans l'identification de la douleur | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des personnes : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien personnalisé • Réalisation de support d'une échelle à la douleur avec smiley |
| | Ressentir, exprimer sa douleur, la quantifier | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et accompagnement des personnes : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien personnalisé ; • Suivi CMP. |

Les prestations directes : AUTONOMIE

| BESOIN | OBJECTIF | PRESTATION |
|---|--|--|
| Besoin en lien avec l'entretien personnel | Hygiène corporelle | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements pour les actes essentiels ; • Soins d'hygiène assurés par un IDE libéral, équipe éducative et l'IDE de la structure ; • Activités éducatives sur l'image de soi, tenues vestimentaires, coiffure, rasage, soin esthétique ; • Rappel au quotidien sur les devoirs de chacun, les règles sociales, les codes sociaux ; • Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui ; • Signature du contrat de séjour et remise du règlement de fonctionnement ; <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de parole ; • Entretien personnalisé-médiation. |
| Besoin en lien avec les relations et les interactions avec autrui | Attitudes (mise en œuvre comportements de politesse et attitudes adaptées aux situations d'échanges, s'approprier les règlements, respect des règlements) | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui ; • Suivi avec une orthophoniste. |
| | Moyen de communication | <ul style="list-style-type: none"> • Aide et utilisation des nouvelles technologies : téléphone, internet • Mise à disposition d'un espace WIFI ; • Mise à disposition de panneaux d'informations |
| Besoin pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité | Prendre une décision adaptée en fonction du temps et de l'espace, de la situation et de l'environnement, gestion du stress, conscience de l'existence d'un environnement extérieur à risque, protection de la personne vis-à-vis d'elle-même, protection des tiers | <p>Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner dans le vivre ensemble, respect des règles de vie ; • Assurer la sécurité et le bien-être (prévention par rapport aux situations de vulnérabilité internet...) ; <ul style="list-style-type: none"> • Entretien personnalisé, groupe de parole ; • Associer les personnes dans le cadre d'une mesure de protection à la personne ; • Présence-surveillance (physique et téléphonique) en continu d'un personnel sur l'établissement ; • Groupe de parole sur le thème de la vie affective et sexuelle ; <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de sophrologie ; • Atelier de relaxation ; • Suivi psychologique, atelier de gestion du stress ; <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation lors de sorties, séjours. |

Les prestations directes : PARTICIPATION SOCIALE

| BESOIN | OBJECTIF | PRESTATION |
|---|--|---|
| Besoin pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques | Besoin pour accomplir les activités domestiques (entretien logement, linge, repas, course, démarche administrative liées au logement) | <p>Accompagnements pour accomplir les activités domestiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager son logement ; • Accompagner la personne dans le choix de son logement (interne, nouveau lieu de vie et type d'accompagnement) ; • Favoriser l'autonomie dans la confection des repas (établir un repas, le confectionner, équilibre alimentaire, faire les courses...) ; • Soutien à l'entretien au logement ; • Soutien à l'entretien du linge ; <ul style="list-style-type: none"> • Atelier cuisine ; • Atelier « monnaie » ; • Atelier « vie quotidienne et citoyenneté » ; • Favoriser l'autonomie dans la prise des repas (plusieurs modes de restauration) ; • Accompagner la personne dans la réalisation des démarches administratives en lien avec le logement (téléphone, assurance, facture reversement) ; • Intervention d'un agent d'entretien. |
| Besoin pour l'insertion sociale et pour exercer ses rôles sociaux | Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle | <p>Accompagnement ou maintien des liens familiaux, de la vie affective et sexuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des liens familiaux selon les souhaits de la personne ; • Accompagner les projets de vie des personnes en lien avec la parentalité ; <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les personnes dans les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter) ; • Maintenir les liens avec ses proches (relations amicales dans le foyer ou chez les proches) ; <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les liens de la personne à l'extérieur ; • Participation aux activités sociales et de loisirs (interne et externe, inclusion). |
| | Besoins pour apprendre à être pair-aidant (comprendre le rôle, exercice du rôle) | <p>Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance</p> |
| Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport | Besoins pour participer à la vie sociale | <p>Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiation/soutien ; • Atelier d'expression. <p>Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affichage. |

| BESOIN | OBJECTIF | PRESTATION |
|--|--|--|
| <p>Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique</p> | <p>Démarches administratives autour de l'ouverture de droits de compensation, informations sur l'aide sociale et sur les prestations sociales de droit commun</p> | <p>Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier code ; • Apprentissage aux déplacements (train, bus code de la route, vélo, voiturette) • Evaluation/ formation aux déplacements. <p>Accompagnements pour l'ouverture des droits, prestations sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien guidé de soutien. <p>Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources (budgets, conseil, interface représentants légaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier « monnaie » ; • Atelier « savoir de base » ; • Lien avec les représentants légaux. <p>Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation |

Les prestations indirectes : gérer, manager, coopérer

| COMPOSANTES | CHAMPS | PRESTATIONS |
|--|--|--|
| Gestion des Ressources Humaines | Pilotage et Direction | <ul style="list-style-type: none"> • Salaire et charges (éléments variables de paie, saisie horaire, Octime...); • Production et suivi des contrats de travail du personnel (de façon ponctuelle); • Suivi des dossiers du personnel et suivi administratifs des entretiens annuels, entretiens professionnels; <ul style="list-style-type: none"> • Activités liées aux congés; • Gestion des absences, maladies et accidents de travail; • Suivi de la médecine du travail; • Gestion des contentieux et veille juridique relative au droit du travail; • Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC); • Gestion de la formation continue du personnel; • Prévention et amélioration des conditions de travail en lien avec la CSSCT ou le CSE, ASTA, DUERP; • Dialogue social et relations avec les institutions représentatives du personnel, les délégués du personnel, le CSE, le syndicat; • Gestion de l'activité (planning des équipes, organisation des CP, annualisation...). |
| | Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du bâti (en lien avec le service Patrimoine de l'Association); • Gestion et suivi budgétaire du CPOM (budget prévisionnel compte administratif); <ul style="list-style-type: none"> • Gestion financière et comptable (facturation et enregistrement des produits, enregistrement et paiements des charges); • Fonctions achats/économat. |
| | Gestion administrative | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et suivi du dossier informatisé et papier de la personne; • Accueil, courrier, téléphone, classement, archivage. |
| | Transports liés à gérer, manager, coopérer | <ul style="list-style-type: none"> • Amortissement des véhicules de services; <ul style="list-style-type: none"> • Achats de carburants; • Réparations; • Assurances; • Entretien; • Frais de déplacements. |

| COMPOSANTES | CHAMPS | PRESTATIONS |
|------------------------------|---|--|
| Information et communication | Communication (interne et externe), statistiques, rapports annuels et documents collectifs 2002-2 | <ul style="list-style-type: none"> Gestion des statistiques, conception, édition et diffusion des rapports annuels ; Conception, édition et diffusion des documents collectifs de la loi 2002-2. |
| | Gestion des données des personnes accueillies | <ul style="list-style-type: none"> Gestion des données des personnes accueillies en lien avec la personne ressource RGPD du foyer ; Gestion des droits d'accès du dossier papier. |
| | Système d'information, informatique, télécommunication, archivage informatique des données | <ul style="list-style-type: none"> Archivage des données informatisées et gestion électronique des documents ; Gestion des droits d'accès lorsque tout ou partie des dossiers informatisés est accessible aux personnes, familles ou professionnels ; Maintenance en lien avec la gestion des informations et communication. |
| Qualité et Sécurité | Démarche d'amélioration continue | <ul style="list-style-type: none"> Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité ; Veille sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS, ANAP), à leur diffusion et appropriation en interne ; <ul style="list-style-type: none"> Préparation et mise en œuvre des évaluations interne et externe ; Promotion de la bientraitance ; Gestion des risques (DUERP) ; Sécurité des biens des personnes accompagnées, des visiteurs, des collaborateurs et la sécurité des personnes. |
| | Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien personnel | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des pratiques professionnelles (1 fois par trimestre) ; <ul style="list-style-type: none"> Réunion à thème ; Temps d'écoute de la psychologue de l'établissement. |
| Relations avec le territoire | Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de convention avec les partenaires ; <ul style="list-style-type: none"> Réunion de travail. |

| COMPOSANTES | CHAMPS | PRESTATIONS |
|---|---|--|
| Locaux et autres ressources pour accueillir | Locaux et autres ressources pour héberger | <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de locaux destinés à héberger les personnes accompagnées ; Gestion des charges locatives, impôts ; Facturation des charges locatives (eau, chauffage) ; Equipped des cuisines des logements. |
| | Locaux et autres ressources pour gérer, manager et coopérer | <ul style="list-style-type: none"> Gestion de la salle de réunion, salle à manger, collectifs, sanitaires, bureaux, chambres stagiaire, locaux des services généraux et garages. |
| | Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs | <ul style="list-style-type: none"> Hygiène des locaux ; Entretien général ; Maintenance des équipements Entretien des espaces verts (ESAT) ; Contrôle ascenseur ; Contrôle extincteur ; Contrôle véhicule. |
| Fournir les repas | Production de repas | <ul style="list-style-type: none"> Facturation de repas. |
| | Mise à disposition des repas | Réchauffage, mise en place de es repas, service de nettoyage (salle et vaisselle). |
| Entretien le linge | Matériels de blanchissage | <ul style="list-style-type: none"> Amortissement des matériels de blanchissage et repassage ; Rémunération et charges des personnels dédiés à l'entretien du linge et travailleurs handicapés ESAT. |
| | Traitement du linge | <ul style="list-style-type: none"> Achats de consommables dédiés au blanchissage |
| | Transports de matériels liés à l'entretien du linge | <ul style="list-style-type: none"> Livraison du linge propre. |
| Transports liés au projet personnalisé | Transport liés à l'accueil | <ul style="list-style-type: none"> Transport gare-foyer ; Amortissement des véhicules, carburants, assurance. |
| | Transport lié à la participation sociale | <ul style="list-style-type: none"> Amortissement véhicules, réparation, carburant, entretien ; Mise à disposition de moyen de transport favorisant l'autonomie (transport à la demande, taxi...). |

Les partenariats et stratégies d'ouverture

Le rôle principal du Foyer est d'assurer l'hébergement et l'accompagnement au quotidien des résidents. Cette mission représente une part importante dans la vie des personnes accueillies mais ne couvre pas l'ensemble de leurs besoins.

En effet, que ce soit dans les domaines de la santé, de la citoyenneté, des loisirs, le partenariat est un élément clé dans la réussite du projet de la personne. Certains partenariats nécessitent des liens d'ordre fonctionnels (budget, orientation, droit des personnes, santé, travail...).

D'autres favorisent l'ouverture sur le territoire proche comme les associations sur la commune de Montégut-Plantaurel.

Les partenariats :

- Le Conseil Départemental ;
- La Maison Départementale des Personnes en Situation en Handicap ;
- Les services de protection juridique ;
- L'ESAT « Les Terroirs du Plantaurel » ;
- Les cabinets infirmiers libéraux (Varilhes) ;
- Les médecins traitants, spécialistes, CMP Pamiers, Art-thérapeute ;
- Les dentistes libéraux (prévention sur le foyer) et l'unité dentaire dédiée aux personnes en situation de handicap à Pamiers ;
- Les podologues ;
- Les kinésithérapeutes ;
- Les ambulances, VSL ;
- La pharmacie de Le Fossat ;
- Le CHAC ;
- Agence Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie.

Les partenaires d'ouverture :

- Mairie de Montégut-Plantaurel ;
- Association sportive et culturelle « la Montagutaine » ;
- Les établissements de l'APAJH 09 ;
- Partenaire de loisir : Les mains libres, Théâtre de la Terre, IHL09, PEP ; Art en tête ;
- Comité Départemental du Sport Adapté de l'Ariège ;
- Auto-écoles du département ;
- Centre équestre ;
- Professions libérales (art-thérapeute, ostéopathe, Eye Mouvement Desensitization Reprocessing) ;
- Association « le musée de la Hille » ;
- Association de la Montagutaine ;
- Associations sportives du secteur.

Du fait de l'implantation géographique particulière de l'établissement, il est nécessaire d'envisager de diversifier les partenariats et offrir ainsi des réponses personnalisées ouvrant sur l'inclusion.

Les modalités d'évaluation du projet

Le suivi du projet permet d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution décrits en partie 5.

Cette évaluation est réalisée par le Comité Qualité de la structure.

En effet, les fiches actions détaillées du projet sont intégrées au Plan d'Amélioration Continue (PAC) utilisé par le Comité Qualité dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Une fois par an, une rencontre est dédiée au suivi des actions du projet d'établissement. En fonction des événements et de l'avancé des réalisations et des changements, le projet pourra être actualisé afin :

- D'intégrer les évolutions constatées ;
- De revoir les projections et objectifs d'amélioration en intégrant les contraintes et les opportunités qui se présentent.

L'évaluation externe de l'établissement est programmée en 2024.

PARTIE 3 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

L'admission et l'accueil

L'admission est réalisée après un ou plusieurs stages de découverte. Cela permet d'une part à la personne de s'assurer que les réponses proposées par la structure sont en adéquation avec ses attentes et demandes. Cela permet également pour l'équipe d'évaluer les besoins en vue d'accompagnement futur.

A la fin de cette période, un bilan réunissant les professionnels émet un avis sur l'intégration de la personne.

Lors de l'admission, la personne est accueillie par un membre de l'équipe éducative et de la cheffe de service du foyer temps au cours duquel il lui sera remis :

- Le règlement de fonctionnement ;
- Le contrat de séjour ;
- Le livret d'accueil ;
- La charte des droits et des libertés.

Un état des lieux du logement est réalisé.

Le résident rencontre la responsable d'hébergement pour constituer son dossier administratif et la secrétaire pour le dossier médical.

La responsable d'hébergement se charge d'effectuer les demandes d'aide sociale, d'APL, d'AAH et de constituer les dossiers CAF, CPAM ou MSA.

La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours

La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours des personnes accueillies s'articulent autour de :

La notion de référence constitue un lien privilégié de personnalisation de l'accompagnement. La relation singulière qui se tisse entre le référent et la personne accueillie doit poser les bases d'une confiance réciproque qui autorise un accompagnement de proximité de tout ce qui fait la vie quotidienne et sociale. La référence est notamment formalisée par des rendez-vous réguliers en fonction des besoins et adaptés à chaque résident. Ces rendez-vous peuvent avoir lieu au domicile de la personne, comme au bureau des éducateurs ou encore à l'extérieur. La référence unique demeure le pivot de l'accompagnement éducatif. Elle permet d'être en lien constant avec le réseau et les partenaires dont bénéficie la personne accompagnée et d'être une personne ressource identifiée par l'usager. La fonction de référence permet à l'éducateur d'accorder davantage de temps aux personnes dont il suit le projet. 1 ETP est responsable du suivi du projet de cinq personnes.

La réalisation du projet personnalisé d'accompagnement et d'une évaluation du projet une fois dans l'année.

Les modalités de fonctionnement de la référence sont fixées par un document de travail élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (les missions, la durée, la procédure de désignation et son renouvellement, les limites...). Elles peuvent être revues dans le cadre de la démarche qualité.

Un projet éducatif des prestations, annualisé et proposé aux personnes accueillies et répondant à leurs besoins (accompagnement personnalisé, activités hebdomadaires ou de week-end, atelier d'expression, séjour...).

La réalisation du projet personnalisé d'accompagnement contractualise la co-construction des besoins, objectifs et prestations des personnes accueillies. Un calendrier est établi à l'année.

La restitution du projet peut, à la demande des résidents travailleurs d'ESAT, être faite en collaboration avec l'ESAT.

Le projet d'accueil et d'accompagnement introduit par la loi du 2 janvier 2002, fonde la démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie/accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles.

Les différentes étapes de la participation de la personne :

- **Les grands axes d'accompagnement** (définis un mois suivant l'admission) sont définis. Ces axes sont alors repris lors de la réalisation du premier projet personnalisé six mois après son arrivée. Un calendrier est réalisé en chaque début d'année.
- **Plusieurs entretiens individuels** avec le référent permettent à la personne de faire part de ses souhaits, de ses besoins, de ses difficultés et d'évaluer le projet personnalisé précédent. Afin de faciliter ce travail de préparation, des outils ont été créés favorisant la compréhension. Ce temps de préparation est essentiel à la réalisation du projet. La participation de l'entourage peut être recherchée notamment dans le cas où la personne est sous mesure de tutelle.
Un projet personnalisé décliné en 2 temps (réflexion avec l'équipe pluridisciplinaire et un temps avec 2 membres de l'équipe et la personne accueillie) est réalisé tous les ans. **Une invitation personnalisée** est adressée à la personne afin qu'elle soit impliquée lors de la construction de son projet.
- Ensuite, **un temps de réunion** est organisé en deux parties : un temps d'analyse (de 45 minutes par usager) et de concertation effectuée par l'équipe pluridisciplinaire suivi d'un deuxième temps (30 minutes) de construction du projet avec la personne accueillie, l'éducateur référent et suivant la situation : la chef de service et/ou l'infirmière et/ou la psychologue. Ce temps-là permet une participation active de l'usager, il peut ainsi modifier les actions et les prestations qui seront mises en place en sa faveur.
- Lorsque les besoins du résident le nécessite, il peut être réalisé une réunion avec l'ESAT dans le cadre son accompagnement professionnel.
- **Auto-évaluation et évaluation** du projet de la personne accueillie 2 regards pour enrichir la réflexion sur ce projet.
- **Des objectifs et des prestations** d'accompagnement sont alors définis ainsi que des échéances. L'avenant est alors formalisé si besoin à l'aide de pictogramme et signé par la personne, la chef de service et le cas échéant le représentant légal.
- Il est **révisable** chaque année et les modalités de suivi et de programmation des entretiens sont prévues lors de l'élaboration du projet.
- L'avancement des objectifs et la cohérence de l'accompagnement sont suivis au regard de l'évolution de la situation et un **bilan à 6 mois** est réalisé avec la personne et présenté à l'équipe. Ce bilan permet de réévaluer et réajuster les prestations proposées à la personne accompagnée.

La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement

L'évolution de nouveaux besoins liés à l'âge, ou à la non-activité professionnelle impliquent des attentes et besoins spécifiques. Cela induit une nouvelle approche, une évolution des pratiques et des moyens nouveaux.

Adapter l'activité de l'établissement du SABARTHES aux nouveaux profils de personnes accueillies, c'est :

- Un projet d'accompagnement pour les personnes à la retraite et/ou bénéficiaires d'une orientation EANM sans reconnaissance de travailleurs handicapés **(Fiche Action 1 : DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL)**.
- Un projet d'accompagnement en journée pour les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle ou une activité professionnelle réduite (Fiche **Action 2 : SECTION ANNEXE D'ESAT**).
- Un projet d'accompagnement vers une vie en milieu ordinaire (Fiche **Action 3 : FOYER D'HEBERGEMENT HORS LES MURS**).

Adapter l'activité aux besoins des nouveaux profils, doit répondre à trois missions principales :

- Répondre aux besoins de personnes en situation de handicap ;
- Favoriser un bien être psychique ;
- Proposer des activités contribuant à développer les acquis sociaux et professionnels, en valorisant la personne accueillie.

Une étude prospective a été nécessaire afin de construire ce projet d'accompagnement et de mieux connaître les souhaits des personnes accueillies. En 2021, un questionnaire a été rempli par 11 résidents du foyer d'hébergement ayant atteint l'âge de 50 ans. Il visait à recueillir leur souhait en termes de projection de lieu de vie lors de leur passage à la retraite.

Ce questionnaire avait pour but de proposer des actions d'accompagnement afin de préparer et d'accompagner certaines personnes à l'arrêt ou la diminution de l'activité professionnelle (temps partiel, majoration des besoins, accompagnement vers un nouveau lieu de vie). L'établissement s'inscrit pleinement dans le fait de permettre aux résidents, qui le souhaitent, de demeurer dans l'établissement lors de leur passage à la retraite conformément à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Depuis le 1 février 2023, le conseil départemental de l'Ariège accorde au foyer d'hébergement le SABARTHES à MONTEGUT PLANTAUREL, un changement d'agrément lui permettant de devenir un **Etablissement d'Accueil Non Médicalisé**.

Ce changement d'agrément permet aux résidents accueillis dans l'établissement d'y rester au-delà de la retraite et de répondre à leur souhait à décider de leur lieu de vie, de pallier le déficit du taux d'occupation de l'établissement et de répondre aux besoins du département en matière occupationnelle.

Il ne modifie pas la capacité totale d'accueil de l'établissement de 40 places : 38 en hébergement complet et 2 en « tous modes d'accueil avec ou sans hébergement » dit « hors les murs ».

Le financement restant à moyen constant, l'établissement cherchera à moduler le nombre de ces personnes sans activité professionnelle afin d'équilibrer son budget ; la structure devant proposer un accompagnement de qualité sans moyen supplémentaire.

Les missions de l'EANM Le SABARTHES restent les mêmes que celle du Foyer d'Hébergement Le SABARTHES ; il a pour mission de proposer un accompagnement adapté et individualisé à des adultes en situation de handicap tout en tenant compte de leurs aspirations et besoins, accompagnement formalisé dans un projet personnalisé d'accompagnement.

Les actions d'accompagnement et d'apprentissage ont pour objectif de garantir la sécurité, le bien-être, l'autonomie, le respect de la dignité, de la citoyenneté et de la vie privée des personnes accueillies.

Le travail d'accompagnement se décline autant en individuel qu'en collectif et se veut inclusif et participatif. Toutefois l'implantation géographique du site génère une forte activité en termes de déplacement (besoins en soin, besoins liés à la vie quotidienne...) ne permettant pas de répondre à toutes les demandes sociales ou de loisirs de la part des personnes accueillies.

Adapter l'activité aux nouveaux besoins, a nécessité de reconstruire l'emploi du temps de l'équipe éducative en renforçant les temps d'activité en journée (9h-12h et 14h-17h).

En 2023, 33% des personnes accueillies dans l'établissement sont sans activité (retraite, réorientation, invalidité partielle) ou à temps partiels.

Les activités proposées en journée sont toutes en lien avec les projets personnalisés : activité culturelle, créative, artistique, physique, maintien des acquis, apprentissage.

Elles ont lieu au sein du Foyer, ou en partenariat avec des professionnels extérieurs (médiathèques, expositions, clubs...). Les objectifs sont de maintenir l'autonomie, de conserver les liens sociaux et de contribuer au meilleur épanouissement de chacun.

Les activités ou ateliers s'adressent à toutes personnes ayant une activité à temps partiel ou n'ayant pas d'activité professionnelle. Le choix de leur participation se fait en fonction de leurs souhaits. L'adéquation des activités et ateliers proposés sera observée à l'aide d'un questionnaire de satisfaction. Celui-ci sera proposé aux personnes concernées à minima tous les deux ans.

L'encadrement des ateliers et activités est assuré par l'équipe éducative de l'EANM le SABARTHES.

L'organisation des activités se découpe suivant une trame de 6 semaines permettant ainsi de répondre aux souhaits et besoins multiples des résidents.

Les thématiques :

- Bien être et sport : marche, médiation équine ;
- Atelier « vie quotidienne » : lecture, écriture, calcul/ monnaie, journal, ludothèque/ médiathèque ;
- Atelier « bien être » : art thérapie, massage ;
- Atelier musique ;
- Atelier « équilibre alimentaire » : se rendre sur les marchés, confectionner des repas équilibrés ;
- Atelier vie affective et sexuelle ;
- Atelier citoyenneté et coopération.

Aujourd'hui les thématiques sont déclinées selon l'emploi du temps ci-dessous sur la base de six semaines. Cette organisation est révisable dès lors qu'elle ne répondra plus aux attentes des personnes accueillies (réalisée en 2023).

| <u>S1</u> | Matin | Après-midi |
|------------------|------------------------------|---------------------------|
| Lundi | / | Bien être |
| Mardi | Arthérapie | Pas d'activité (réunion) |
| Mercredi | Marche | Bien être |
| Jeudi | Ecriture | Musique |
| Vendredi | Marché et repas confectionné | Savoir de base : écriture |

| <u>S2</u> | Matin | Après midi |
|------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Lundi | Bien être | Musique |
| Mardi | / | Pas d'activité (réunion) |
| Mercredi | Marche | Piscine |
| Jeudi | Arthérapie | Bricolage |
| Vendredi | Marché et repas confectionné | Savoir de base : habilités sociales |

| <u>S3</u> | Matin | Après midi |
|------------------|------------------------------|--|
| Lundi | Musique | Médiation équine |
| Mardi | Actualité et citoyenneté | Pas d'activité (réunion) |
| Mercredi | Marche | Ludothèque |
| Jeudi | / | Ludothèque |
| Vendredi | Marché et repas confectionné | Savoir de base : utilisation de l'outil informatique |

| <u>S4</u> | Matin | Après midi |
|------------------|------------------------------|--------------------------|
| Lundi | / | L'actualité |
| Mardi | | Pas d'activité (réunion) |
| Mercredi | Marche | Bien être |
| Jeudi | / | Coopération |
| Vendredi | Marché et repas confectionné | Savoir de base : journal |

| <u>S5</u> | Matin | Après midi |
|------------------|------------------------------|--|
| Lundi | / | Sortie culturelle |
| Mardi | Médiation équine | / |
| Mercredi | Marche | Ludothèque |
| Jeudi | / | SPA (bénévolat et relation animal) |
| Vendredi | Marché et repas confectionné | Savoir de base : monnaie et sens de l'argent |

| <u>S6</u> | Matin | Après midi |
|------------------|------------------------------|--------------------------|
| Lundi | / | Coopération |
| Mardi | Actualité et citoyenneté | / |
| Mercredi | Marche | Ludothèque |
| Jeudi | Bricolage | Ludothèque |
| Vendredi | Marché et repas confectionné | Savoir de base : journal |

L'accueil de ces nouveaux résidents entraînent des changements d'accompagnement concernant la vie quotidienne. L'avancée en âge, modifie les capacités d'autonomie ce qui nécessite parfois un accompagnement renforcé au niveau du quotidien. Il peut se décliner comme suit :

- Les repas :

Ces personnes auront la possibilité de prendre leur petit déjeuner au collectif cuisine avec l'encadrement de l'équipe éducative. Il aura lieu entre 9h- et 9h30. Pour celles qui seront autonomes, la prise du petit déjeuner pourra continuer à se réaliser dans leur logement.

Concernant le repas du midi et du soir, la prise du repas se fera au restaurant de l'établissement aux heures de repas déjà existantes.

- L'accompagnement à l'hygiène corporelle :

L'établissement ne disposant pas de moyen nouveau spécifique à l'accueil d'un public EANM, ne peut pas mettre en place un temps de salarié dédié. Aussi, conformément au projet d'établissement et lorsque le guidage éducatif ne suffira plus, le recours à un cabinet d'infirmiers libéraux pourra être proposé aux résidents afin de maintenir l'hygiène corporelle. Ce partenariat permet de créer un relais important pour les soins médicaux. D'autre part les infirmiers libéraux assurent une surveillance en termes de prévention et d'alerte.

- L'accompagnement à l'hygiène du logement :

Il aura lieu les matins en collaboration avec l'équipe éducative, les services généraux et la personne accueillie suivant un planning défini et déjà proposé pour toutes les personnes nécessitant un accompagnement.

- Les activités comme moyen de maintenir les acquis :

Ces personnes seront sollicitées pour s'inscrire aux activités proposées en journée afin de maintenir leurs capacités intellectuelles, sociales, physiques et d'autonomie.

Une participation financière sera demandée pour les activités payantes. Son montant sera évalué chaque année en fonction des situations de reversement au Conseil Départemental (travailleurs ou non travailleurs), fixées par le règlement départemental d'aide sociale. Le reste à vivre des personnes baissant lors du passage à la retraite, une participation « symbolique » aux activités sera néanmoins demandée ; l'objectif étant de maintenir le principe de réalité et la notion d'engagement.

Les forfaits ainsi calculés seront présentés au CVS de l'établissement.

- Les fins de journée :

Les personnes auront la possibilité de gérer seules leur temps libre ou de participer aux ateliers ou activités proposées par l'équipe éducative (accompagnement aux courses, atelier culinaire, vie affective, sport...).

- Le soin :

Le suivi médical sera assuré par l'infirmière de l'établissement et le suivi psychologique par la psychologue en continuité de l'accompagnement proposé.

L'autonomie dans la vie quotidienne et les besoins en soin sont des marqueurs importants pour l'accueil des personnes sans activité professionnelle.

Conformément avec le projet d'établissement, elles devront avoir une autonomie telle que le GIR 5 le définit. Les Groupes Iso Ressource ou GIR correspondent au **degré de dépendance physique et psychique** de la personne âgée dans l'accomplissement des gestes de base du quotidien. Le GIR est considéré comme un outil de référence nationale pour mesurer le niveau de dépendance s'une personne (Le GIR 5 concerne les personnes ayant besoin de service à la personne de façon épisodique, notamment pour le ménage, la toilette ou encore la préparation des repas). Ce point figurera dans le contrat de séjour et/ou son avenant.

En cas de perte d'autonomie, constatée par l'équipe pluridisciplinaire, l'établissement s'appliquera à rechercher un établissement plus adapté aux besoins de la personne accompagnée. De la même manière, lorsque les besoins en soin notamment médicaux le nécessiteront, une orientation vers un établissement médicalisé sera recherchée.

Enfin, en réponse à la fiche action 3 intitulée : Un projet d'accompagnement vers une vie en milieu ordinaire, l'EANM propose 2 places en « tous modes d'accueil avec ou sans hébergement » dit « hors les murs ».

L'EANM a pour objectif d'offrir aux personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre hors de l'EANM de façon autonome un accompagnement de transition.

Il propose des actions d'accompagnements multiples, adaptée aux besoins et répondant aux souhaits des personnes résidant dans l'établissement de sortir de la collectivité, d'expérimenter le milieu ordinaire tout en étant accompagné. Il permet un accompagnement sécurisé vers plus d'autonomie, avec un retour possible vers l'accompagnement classique de l'EANM, si la personne ne se sent pas en sécurité. Il est aussi une étape vers un accompagnement SAVS.

L'EANM permet de répondre aux besoins tout au long du parcours de vie des personnes – pouvant être marqué par des phases d'autonomisation ou, à l'inverse, des phases de perte d'autonomie progressive – par la création de nouvelles solutions intermédiaires pouvant aussi être temporaires, qui cherchent à éviter des ruptures brutales comme le passage soudain du domicile à l'hébergement en établissement. Il peut s'agir de proposer à des personnes de « sortir » d'une institution dans de bonnes conditions, en bénéficiant d'un suivi adapté ou de la possibilité d'expérimenter un nouveau mode de vie supposant des apprentissages nouveaux et une certaine prise de risques.

Ce dispositif est également porteur d'une certaine forme de « personnalisation » dans l'accès à des prestations, l'idée étant d'offrir des prestations qui correspondent aux besoins des personnes, et non plus un ensemble standardisé et non choisi de réponses attachées à une « place » d'hébergement en établissement, avec toutes les conséquences que peuvent avoir un rythme de vie et des activités imposées et des « cohabitants » non choisis. Offrir des possibilités plus proches du « milieu ordinaire », c'est ainsi offrir la possibilité de sortir, au moins partiellement, du cadre médicosocial, vécu comme porteur d'une forme de stigmatisation des personnes.

L'EANM « hors les murs » s'adresse :

- D'une part aux résidents de l'établissement ayant le souhait de vivre en milieu ordinaire avec un suivi SAVS mais appréhendant cette étape. Il s'agit ici d'une phase de transition ;
- D'autre part à des personnes en situation de handicap vivant en milieu ordinaire mais qui ne se sentiraient plus en sécurité et qui souhaiteraient avoir

un accompagnement plus individualisé et présent. Poursuivre leur activité professionnelle à leur rythme

Une convention dit « hors les murs » est signée par la personne et l'établissement. Le financement s'organise sous forme de prix de journée spécifique arrêté par le Conseil Départemental de l'Ariège sans reversement de la part de la personne accompagnée.

Indicateurs CPOM 2021-2025 :

Le suivi et la mise en place de l'accompagnement (activités et ateliers, vie quotidienne) seront assurés par la cheffe de service de l'établissement sous la forme d'évaluation en réunion d'équipe.

Les indicateurs seront présentés lors du comité de suivi de gestion du CPOM au CD09, par la directrice de la structure.

Les fins d'accompagnement

Les fins d'accompagnement sont évaluées à l'occasion des projets personnalisés d'accompagnement ou plus spécifiquement lorsque la situation de la personne accueillie le nécessite ou qu'elle le demande.

Lorsque le résident le demande ou lorsqu'il y a nécessité de changement de structure, l'établissement assure la continuité du parcours de la personne en proposant des visites d'établissement, des stages de découverte, une aide à la constitution du dossier.

Le dossier de la personne est alors transmis à la personne ou à la structure d'accueil. Les informations relatives au changement de lieux de vie sont transmises au représentant légal ou à la famille.

La résiliation du contrat de séjour devra faire l'objet d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'attention du directeur de l'établissement. La résiliation prendra effet à compter de la période de 2 mois à compter de la lettre recommandée AR.

L'expression et la participation collective des personnes accompagnées

- **Le Conseil à la Vie Sociale :** c'est l'instance essentielle de représentation des personnes accueillies dans l'établissement.
Composé de résidents, de personnels et de membres de l'organisme gestionnaire, des représentants des familles et des représentants légaux doit être consulté sur les points suivants :
 - L'organisation et la vie quotidienne ;
 - Les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques ;
 - La nature et le prix des services rendus ;
 - Les projets de travaux et d'équipements ;
 - Le relogement pendant les travaux ;
 - L'affectation des locaux collectifs ;
 - L'entretien des locaux ;
 - L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants ;
 - Les modifications substantielles touchant aux dans les conditions de prise en charge.

Les modalités de fonctionnement du CVS sont détaillées dans son règlement intérieur.

- **Les questionnaires et enquêtes de satisfaction** : chaque année une enquête de satisfaction est adressée aux résidents afin de recueillir les souhaits de séjours des résidents.
Dans le cadre de la démarche qualité, une enquête de satisfaction plus globale sera réalisée.
- **Autres formes de participation** :
 - Participation à des groupes de parole sur le vivre ensemble animé par l'équipe éducative ;
 - Réunions d'information et d'expression avec la cheffe de service et les membres de l'équipe ;
 - Mise à disposition d'une boîte à lettres pour recueillir observations, idées ;
 - Réunions de préparation et d'organisation des séjours ;
 - Mise à disposition d'un cahier-menus sur la qualité de la restauration et participation à la commission menus.
- **Un partenariat avec la famille et l'entourage** : Même si la personne est à accompagner en fonction de ses attentes et de son statut d'adulte, elle n'est demeure pas moins un être social inscrite dans un espace relationnel riche. Le Foyer d'Hébergement du Sabarthès encourage le maintien des liens familiaux et avec ses proches dans le respect des souhaits de la personne accueillie.
- **Des relations avec les partenaires de secteur** : Le représentant légal est un interlocuteur privilégié qui assiste ou représente les intérêts des personnes placée sous mesure de protection. Les membres de l'équipe éducative travaillent en étroite collaboration avec les différents partenaires (ESAT, soin, loisir, association culturelle ou citoyenne, handicap).

La garantie des droits

L'énoncé des droits et devoirs des personnes accompagnées relève du règlement de fonctionnement. Ce dernier intègre, en partie 1, la charte des droits et libertés de la personne accompagnée et précisé, en partie 2, ses devoirs et règles de vie.

Le règlement de fonctionnement a été écrit par un groupe de travail composé d'une équipe pluridisciplinaire, il a ensuite été soumis en Conseil à la Vie Sociale et validé par le Conseil d'Administration.

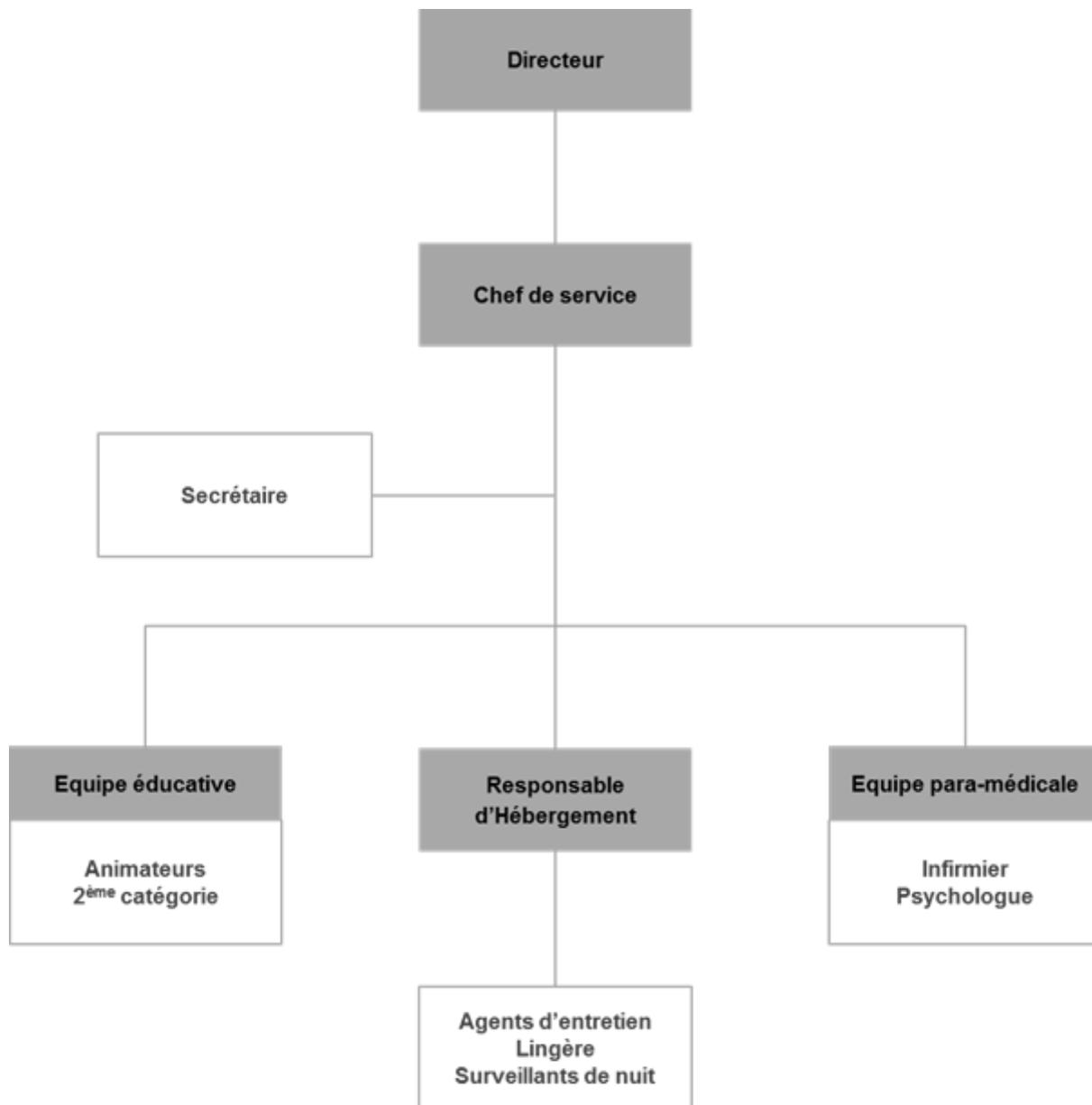
A ce titre, le Foyer d'Hébergement propose :

1. Un accompagnement permettant d'accompagner les personnes accueillies dans :
 - L'accès aux droits : remise, dès l'admission, de la charte des droits et des libertés et de la signature de contrat de séjour, mise à disposition d'un classeur recensant leurs droits concernant leur statut de travailleur, recours à une personne qualifiée, droit civique ;
 - L'exercice des droits : participation aux CVS, réunion d'expression, enquête de satisfaction, affichage des droits et libertés sur les panneaux d'affichage, co construction du projet personnalisé, participation au règlement de fonctionnement et projet d'établissement, réunion thématique notamment sur le vivre ensemble, déclinaison des documents en FALC.
2. Un soutien aux professionnels à l'exercice des droits en faveur des personnes accompagnées : réunion thématique en référence aux recommandations de bonnes pratiques, groupes d'analyse des pratiques, l'intervention de personnes ressources suivant les problématiques repérées, suivi de comité « démarche qualité »

PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

Les ressources humaines

Structure humaine et organisationnelle



| Poste | ETP | Missions |
|---------------------------------------|--------|---|
| Directeur | 0.33 | <p>Il assure par délégation de la direction générale, la responsabilité et la direction de EANM du Sabarthès, pour le bénéfice des personnes accueillies. Il a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion et animation des ressources humaines ; - La gestion comptable, financière et budgétaire ; - La définition et la mise en œuvre du projet d'établissement ; - La réponse aux appels à projet validés par le CA ; - La démarche d'amélioration continue ; - La sécurité des biens et des personnes. |
| Chef de service | 1 | <p>Par délégation, il assure le fonctionnement quotidien de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en application les orientations décidés par l'Association ; - Il assure le suivi, l'évaluation et l'évolution du projet personnalisé des résidents ; - Il assure l'organisation de l'accompagnement des résidents dans le respect des droits des usagers ; - Il assure la gestion des ressources humaines ; - En collaboration avec le directeur, il est chargé de la révision du projet d'établissement ; - Il assure la coordination qualité ; - Il est en charge du suivi de la gestion économique, financière et budgétaire. |
| Responsable d'hébergement | 1 | <p>Le responsable d'hébergement assure le fonctionnement et l'organisation logistique de l'établissement, la gestion du personnel des services généraux et l'accompagnement des résidents.</p> |
| Secrétaire | 0.5 | <p>La secrétaire assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des courriers ; - La gestion des dossiers usagers ; - La gestion des dossiers des personnels ; - Elle participe aux réunions du comité qualité. |
| Animateurs 2 ^{ème} catégorie | 8,5 | <p>Ils assurent l'accompagnement personnalisé socio-éducatif des personnes adultes en situation de handicap au quotidien.</p> |
| Infirmier | 0,5 | <p>Il coordonne et supervise le parcours de santé des personnes en situation de handicap sur l'ESAT et le Foyer d'Hébergement.</p> |
| Psychologue | 0.1045 | <p>En collaboration avec les membres de l'équipe du foyer, il assure l'accompagnement des personnes en situation de handicap notamment dans le cadre des projets personnalisés, du travail de sens face aux situations rencontrées, lien avec les partenaires de santé, aide et conseil auprès des professionnels.</p> |

| Postes | ETP | Missions |
|----------------------|------|---|
| Agents de service | 2 | Les agents de services assurent la propreté des locaux du foyer, des logements des résidents et l'encadrement de 3 travailleurs en situation de handicap. |
| Lingère | 1 | La lingère assure le traitement du linge et l'encadrement fonctionnel de 3 travailleurs en situation de handicap. |
| Surveillants de nuit | 2.30 | Les surveillants de nuit : <ul style="list-style-type: none"> - Assurent une présence effective la nuit sur le Foyer et une surveillance des ateliers de l'ESAT ; - Répondent en cas de besoin aux appels des locataires du lotissement Raspaud. |

Modalités de fonctionnement de l'organisation

| Réunion | Professionnels concernés | Rythme |
|---------------------------------|--|--|
| Réunion générale | L'ensemble des professionnels, chef de service | 1/an |
| Réunion « qualité » | L'ensemble des professionnels, chef de service | 3/an |
| CVS | L'ensemble des professionnels, résidents, la direction | 3/an |
| Services généraux | Responsable d'hébergement, lingère, agent d'entretien, chef de service | 2/mois |
| Réunion « projet personnalisé » | L'ensemble des professionnels, résidents, chef de service | Par résident 1 projet et 1 suivi de projet /an |
| Réunion « organisation » | L'équipe éducative, chef de service | Toutes les semaines |
| Réunion à thème | L'ensemble des professionnels, chef de service | 2/an |
| Surveillant de nuit | Surveillant de nuit, chef de service | 3/an |
| Groupe d'analyse de la pratique | Equipe éducative | 3/an |
| ESAT-foyer | Direction, référent, chargé d'insertion, chef de service | 3/an |
| Réunion résidents | Résidents, éducateurs, chef de service | 3/an |

Gestion des RH

Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement des professionnels non-cadre est réalisé en 3 temps :

- Un examen et une présélection des candidatures par le responsable d'établissement et/ou de service ;
- Une commission de recrutement regroupant plusieurs professionnels en fonction d'encadrement de l'Association
- Un entretien avec une psychologue du travail indépendante de l'Association.

Le recrutement des professionnels cadres est réalisé selon la même procédure mais intègre également des tests psycho techniques réalisés et dépouillés par le CIBC de l'Ariège. Les 2 ou 3 personnes présélectionnées par la commission de recrutement sont rencontrées individuellement par la psychologue indépendante afin d'affiner les résultats des tests psychotechniques.

L'accueil et l'intégration est réalisé en 2 temps :

- Dès son embauche, l'accueil du professionnel est organisé sur la structure ;
- Dans les 3 mois suivant son arrivée, une journée d'accueil réunit les derniers arrivants au sein de l'Association.

La structure complète une fiche de suivi de l'accueil au poste afin que tous les éléments (documents et informations) soient communiqués à l'arrivée du nouveau salarié (présentation de la structure, organisation du travail, informations liées à la sécurité, au matériel, aux transmissions...).

Gestion des compétences

L'association œuvre à l'heure actuelle à l'écriture d'un accord de GPEC qui sera soumis à la négociation des organisations syndicales.

Dialogue social

L'Association est dotée depuis le 21/01/2020 d'un Comité Social et Economique (CSE) composé de 11 titulaires et 11 suppléants.

Le CSE a nommé parmi ses membres ceux qui composent la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) : 4 membres.

En raison de la dispersion géographique des structures, un accord a mis en place des représentants de proximité, interlocuteurs privilégiés des salariés et des responsables des structures. Ils sont le relai de la CSSCT au plus près des salariés.

Le CSE se réunit à minima 1 fois par mois, soit 11 réunions par (pas de rencontre au mois d'août). Il est consulté notamment concernant :

- Les orientations stratégiques de l'Association ;
- La situation économique et financière ;
- La politique sociale ;
- Les conditions de travail et l'emploi ;
- Les projets importants dans la vie associative.

La CSSCT se réunit, à minima, 4 fois par an (1 fois par trimestre) avec pour attributions :

- Suivre les sujets santé, sécurité, conditions de travail, qualité de vie au travail, environnement et absentéisme ;
- Au besoin, procéder à des visites d'établissements, suggérer des actions préventives pour éviter des accidents du travail ou risques psycho-sociaux ;
- Etre associée à l'analyse des accidents du travail ;
- S'intégrer dans la prévention des risques professionnels et participer à l'actualisation des DUERP et au suivi des plans d'actions.

La démarche qualité et sécurité

Politique d'amélioration continue de la structure

Suite à la dernière évaluation externe en janvier 2015, la structure a formalisé sa démarche d'amélioration continue au travers la mise en place d'un Comité Qualité. Ce dernier se réunit, à minima une fois par trimestre.

Un outil Excel, commun à l'ensemble des structures, permet d'assurer le suivi de la démarche d'amélioration continue :

- L'onglet « PAC » : le plan d'action, PAC (Plan d'Amélioration Continue), centralise l'ensemble des actions mises en place dans le cadre de l'amélioration continue. Il est alimenté par diverses sources (préconisations évaluations interne et externe, CPOM, CVS, enquêtes de satisfaction, évolution du cadre réglementaire...) et permet d'assurer le suivi de actions, réflexions, groupes de travail mis en place dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.
- Certaines actions sont détaillées dans des fiches actions, elles détailleront notamment les différentes étapes et les ressources nécessaires au projet.
- L'onglet « Compte-rendu » permet de tracer les points travaillés durant la rencontre du Comité Qualité et ceux à aborder lors de la prochaine réunion.

Les services QSE et Documentation assurent la veille réglementaire et documentaire, notamment concernant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, l'évolution du cadre réglementaire, les Tableaux de Bord ANAP...

Le fichier « 96-QUALITE », accessible à tous les professionnels, permet de centraliser l'ensemble de ces éléments.

Sécurité des biens et des personnes et gestion des risques

Un projet Santé et Sécurité va être mis en place avec 4 axes :

- Définir une politique associative santé et sécurité ;
- Organiser la santé et la sécurité (au travers d'un plan d'actions) ;
- Mutualiser et harmoniser les pratiques et outils (formations sécurité, plan bleu, procédures...);
- Impliquer et responsabiliser les professionnels, avec notamment la mise à jour du DUERP.

Politique de prévention de gestion des risques de maltraitance

Le guide de prévention de la maltraitance permet de mettre à disposition des professionnels mais également des personnes accompagnées et de leur entourage des outils de lutte contre la maltraitance.

Il est composé en plusieurs parties :

- **Partie 1 : Plaintes et réclamations** : définitions, textes de référence, recueil, enregistrement et analyse, suivi des actions, procédure, fiche de recueil, accusé de réception de la fiche de recueil, fiche de traitement et de suivi.
- **Parte 2 : Evènements indésirables et signalement** :
 - Le signalement en question : le signalement c'est quoi ? Qu'est-ce qu'on signale ? Qui signale ? A qui signale-t-on ?
 - Les fiches outils : le signalement global, l'obligation de signaler, les 7 types de maltraitance, la maltraitance, définitions des actes, enfant maltraité, enfant en risque, le circuit de transmission général, le circuit de transmission cellule enfance, l'évènement indésirable, les actes de maltraitance, les circuits de transmission, modèle de courrier de saisine du Procureur.

Le livret d'accueil informe de l'existence de ce guide et des fiches de plaintes et précise les modalités de recours à une personne qualifiée et les numéros d'appel 3977/119.

Les fonctions logistiques

Le Foyer d'Hébergement le Sabarthès est composé de :

- 38 logements dont 1 PMR de type T1, équipés d'une salle de bain, d'une pièce à vivre avec cuisine intégrée et de toilette indépendant ;
- 2 logements de type T2, équipés d'une chambre séparée, d'une pièce à vivre avec cuisine intégrée, salle de bain, et de toilette indépendant.
- 1 chambre stagiaire ;
- 4 pièces collectives permettant le travail d'apprentissage et d'autonomie (cuisine, activités, esthétique, lingerie) ;
- 1 salle foyer-bar avec téléviseur, bar, babyfoot, cheminée, espace revue, canapé ;
- 1 salle de restauration avec un self ;
- 1 lingerie ;
- 1 infirmerie ;
- 1 bureau psychologue ;
- 5 bureaux administratifs ;

Son parc automobile est composé de :

- 2 véhicules 9 places ;
- 2 véhicules 5 places ;
- 1 scooter mis à disposition des résidents.

Les repas sont confectionnés par l'ESAT des terroirs du PLANTAUREL sous forme de self. Les résidents ont la possibilité, selon leur capacité, de confectionner leur repas chez eux dans la mesure où tous les logements sont dotés d'une cuisine. Régulièrement ont lieu des ateliers « cuisine » pour favoriser l'apprentissage (confection repas, réalisation de course, suivi des denrées périssables, équilibre alimentaire...)

Le linge peut être traité à la lingerie du foyer mais les personnes accueillies peuvent également utiliser la machine à laver du foyer permettant ainsi, dans le cadre d'action individuelle éducative, l'apprentissage de la gestion du linge.

La gestion des données des personnes accompagnées

Les informations relatives à l'accompagnement sont protégées par le principe de secret professionnel partagé auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi, toutes les données à caractère personnel sont utilisées dans le strict respect du RGPD et de la loi du 78-17 du 6 janvier 1978.

Le livret d'accueil précise les modalités de stockage et de transmissions des informations concernant les personnes accompagnées ainsi que les conditions d'accès au dossier.

PARTIE 5 : PERSPECTIVES A 5 ANS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées traduit les aspirations des personnes en situation de handicap pour un parcours de vie allant vers l'autonomie et vivre dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa pleine citoyenneté. Depuis les textes posent le principe de la société inclusive. L'accompagnement des personnes en situation de handicap trouve historiquement son ancrage au sein des établissements. Si la nécessité de l'existence de ces structures ne saurait être remise en question, il reste nécessaire d'entendre et de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Cela nécessite de penser autrement l'accompagnement des personnes et de proposer des solutions multiformes construites autour du parcours de vie. Le souhait d'une vie autonome possible et choisie doit être entendu et accompagné.

Les places actuellement libres dans l'établissement semblent être le reflet de ces aspirations. Les difficultés pour les remplir, nous ont obligé à repenser nos offres d'accueil. Cependant, les aspirations exprimées des jeunes résidents travailleurs d'ESAT doivent aussi être entendues et faire partie d'une nouvelle offre de prestations. Celles-ci permettraient un accompagnement adapté, inclusif et moins basé sur le modèle « tout institution ». Ainsi les objectifs d'évolution pourraient se décliner en accompagnement vers des espaces de vie, mi-privé, mi-collectif en zone urbaine de type habitat partagé. La structure se fixe cet objectif pour le prochain CPOM.

De plus, afin d'assurer, un accompagnement de meilleure qualité pour les résidents ne travaillant plus, il paraît primordial de renforcer la présence de certains professionnels tels que le temps de psychologue et de personnel d'aide à la vie quotidienne.

FOYER D'HEBERGEMENT LE SABARTHES

Fiche Action 1 : DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif | Permettre aux résidents qui ne travaillent plus à l'ESAT (problèmes de santé, âge...) de rester vivre au FH s'ils le souhaitent. |
| Groupe Projet | Chef de service – Représentants de l'équipe éducative et de l'équipe paramédicale |
| Sous la responsabilité de | Directeur – Chef de service |
| Personnes concernées | Equipe éducative – Equipe paramédicale |
| Moyens à mettre en œuvre | <p>Mettre en place une organisation afin d'accompagner les personnes qui n'ont plus d'activité professionnelles ou qui ont une activité professionnelle partielle tout au long de la journée. Actuellement 4 personnes ont une réorientation FO, deux d'entre elles souhaitent rester vivre au FH du Sabarthès.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des plannings des éducateurs ; • Partenariat avec les associations locales ; • Financement du prix de journée même avec une orientation FO. |
| Echéancier | 2021 |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant une orientation FO ; • Projet personnalisé et le respect des souhaits de la personne accompagnée ; • Suivi des activités proposées. |
| Analyse globale | Ajustement aux besoins des populations |

FOYER D'HEBERGEMENT LE SABARTHES

Fiche Action 2 : SECTION ANNEXE D'ESAT

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif | <p>La section annexe ESAT accueille des personnes en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui ne peuvent plus travailler à plein temps en ESAT pour diverses raisons telles que le vieillissement, la fatigabilité, les problèmes de santé ; • Qui ont besoin d'un temps d'adaptation lors de leur sortie des établissements pour enfants. <p>Ce sont donc des dispositifs d'accueil d'adultes en situation de handicap qui permettent aux personnes de franchir les caps parfois difficiles de leur carrière professionnelle, à savoir le lancement dans la vie active, le passage à la retraite et les moments de rupture.</p> |
| Groupe Projet | <p>Chef de service – Représentants de l'équipe éducative et de l'équipe paramédicale</p> |
| Sous la responsabilité de | <p>Directeur – Chef de service</p> |
| Personnes concernées | <p>Equipe éducative – Equipe paramédicale</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <p>En dehors du temps de travail ESAT, les activités sont assurées par le Foyer d'Hébergement. Il propose des activités diversifiées et adaptées à chaque personne leur permettant de maintenir les liens sociaux et de développer leur bien-être et leur autonomie : activités culturelles, artistiques, créatives, sportives...</p> <p>Un planning d'activités est proposé à chaque usager de la SA ESAT en fonction de ses difficultés, des objectifs fixés à son accompagnement, de ses besoins, de ses souhaits... Ces activités sont variées et réparties sur la semaine en intermittence avec le travail en ESAT.</p> |
| Echéancier | <p>2021</p> |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagné dans le cadre de la SA ESAT ; • Suivi des activités effectuées par les bénéficiaires de la SA ESAT ; • Projets personnalisés des bénéficiaires de la SA ESAT. |
| Analyse globale | <p>La création d'une SA ESAT au sein de l'APA JH09 offrira un outil supplémentaire aux réponses apportées aux personnes en situation de handicap, et notamment celles pour qui la simple question d'une orientation est rendue difficile par leur situation du moment, qu'il s'agisse de jeunes adultes ou d'adultes plus mûrs en rupture de parcours, voire vieillissants. Elle permettrait notamment d'accorder du temps aux personnes qui en ont besoin.</p> |

FOYER D'HEBERGEMENT LE SABARTHES

Fiche Action 3 : FOYER D'HEBERGEMENT HORS LES MURS

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif | Le Foyer d'Hébergement hors les murs a pour objectif d'offrir aux personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre hors du FH de façon autonome un accompagnement de transition |
| Groupe Projet | Chef de service – Représentants de l'équipe éducative et de l'équipe paramédicale |
| Sous la responsabilité de | Directeur – Chef de service |
| Personnes concernées | Equipe éducative – Equipe paramédicale |
| Moyens à mettre en œuvre | <p>Mettre en place une organisation afin d'accompagner les personnes sortantes du foyer dans l'attente d'une place SAVS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des plannings des éducateurs ; • Partenariat avec le SAVS ; • Convention hors les murs tri partite Personne suivi, établissement et Conseil Départemental. • Financement sous forme de prix de journée réduit. |
| Echéancier | 2023 |
| Indicateurs | • Nombre de personnes sortant chaque année en attente d'un suivi SAVS. |
| Analyse globale | Ajustement aux besoins des populations |